

Session ordinaire du 26 février 1950

Le vingt six février mil neuf cent cinquante à quatorze heures, le conseil municipal de la commune de Combiers, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Allary, Maire de Combiers.

Présents: M^{rs} Philippeau. Bampot. Ferret. Lhoumieu.
Liollot - Eralloue. Joyale - Martin. Allary, Maire.

Absents: M^{rs} Faure. Mazier.

Bureau de Bienfaisance:

Présent: M. Reynet.

Absents: M^{rs} Derives. Faure.

Allocation militaire:

Monsieur Renon Léon, à la Peyre, ayant demandé l'allocation militaire, son fils Louis étant sous les drapeaux, le conseil a accepté cette demande à l'unanimité.

Assistance Médicale Gratuite:

Docteur Doucet, pour son accouchement, ayant fait l'objet

d'une admission d'urgence, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Mme V^{me} Douyer, ne pouvant travailler et n'étant pas à la Sécurité Sociale, le Conseil accepte sa demande.

Assistance aux vieillards:

Monsieur Lavand à Rozet ayant demandé l'assistance pour sa mère Mme V^{me} Lavand domiciliée avec lui à Rozet le Conseil Municipal et le Bureau de Bienfaisance acceptent cette demande ainsi que celle de Mme V^{me} Giraud de Rozet pour sa mère Mme V^{me} Anihier.

Prime unique et exceptionnelle.

D'après le décret n° 50-128 du 27 janvier 1950, Bulletin officiel de la Préfecture de la Charente du 17 février 1950 - le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la prime unique et exceptionnelle de trois mille (3.000) francs à la secrétaire de Mairie. Cette somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1950. La rémunération brute touchée par la secrétaire de Mairie au mois d'octobre 1944 est de 4.240 francs.

Subvention aux haras de Marueil.

Le Conseil Municipal refuse de voter une subvention pour les haras de Marueil.

Concessions au cimetière.

Dans sa séance du 30 janvier 1950, le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix des concessions perpétuelles dans le cimetière communal à 500 francs le mètre carré, Il fixe dans la séance de ce jour le prix des concessions transitoires à deux cent cinquante francs le mètre carré et le prix des concessions de quinze années à cent vingt cinq francs le mètre carré.

Fournitures scolaires. (omis dans délibération du 30-1-1950)

Le Conseil Municipal décide de continuer à ^{faire} payer à la commune sucre, craie et plumes et en plus les cahiers à partir du ^{1^{er} octobre 1951} Révision des listes électorales.

M. Faure Arthur étant membre de la Commission Administrative, le Conseil Municipal décide de le remplacer par M. Desvires Joseph.

Fait et délibéré le jour mois et an susdits, ont signé tous les membres présents

Président Campy Secrétaire Roumey
M. Desvires